

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2005008

OBJET : Fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France - rapport d'utilisation du FSRIF 2004

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 15 de la loi 91-429 du 15 mai 1991,

Vu le tableau chiffré par les services municipaux relatif à la mise en œuvre du fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France,

A la majorité des membres du Conseil, Mesdames DELALAIN et BACHELET ayant voté contre, les membres du groupe « Union pour un Mouvement Populaire » s'étant abstenus

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation du tableau relatif à l'utilisation du Fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France, d'un montant de 2 573 582 euros.

Le Maire